

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15 Novembre 2018

Date d'affichage 15 Novembre 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 6 procurations)

votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181128-DEL\_18\_11\_21\_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2018

Affichage : 28/11/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mr THOREAU Jean, Mme LEVEQUE Pascale, Mme JACOB Josette, Mr GALLAND Philippe, Mr GUEDET Daniel, Mr TACHEAU Jacky, Mr THOMAS Gaëtan, Mr BODIN Thierry, Mme SEQUEIRA Sylvie, Mme DOLLON Sophie, Mr CHABLE Nicolas, Mme MARCHAIS Bénédicte, Mr DIEDERICH Michel, Mr GUESNE Gérard, Mr ARBOUYS Michel, Mme LETESSIER Delphine, Mme ALIX Edith, Mr DROUET Claude, Mme FAVRET Sylvie.

**Excusés** : Mme KNITTEL Cécile, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme TROUILLOT Marie-Hélène (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme DUCCELLIER Marie-Claire (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme DEBLOCK Hélène (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme BURLOT Dominique (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mr GUTIERRES Quentin, Mr PERRE Thierry (Pouvoir donné à DROUET Claude)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry BODIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**AD'AP : DEMANDE DE REPORT DE 1 AN DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE LA 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

Lors d'une précédente délibération, le Conseil Municipal a confié au Cabinet Compass une mission afin de constituer le dossier réglementaire concernant les locaux municipaux visés par l'accessibilité.

Ce dossier fastidieux à monter, nous oblige à repousser d'une année l'exécution des travaux prévus pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

Madame MARCHAIS rappelle, le budget de cette opération voté en Mars dernier, s'élève à 176 094 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (26 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**APPROUVE** le report des travaux qui seront réalisés intégralement en 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes :

- A signer les documents relatifs à ces travaux
- A régler les factures qui en découlent

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**